

GESTION : MUTATIONS ET AVANCEMENTS

DATES DES CAP : Mutations: le 20/11/13

Avancements: le 18/12/13



Ce qu'il faut savoir:

Pour le grade de CNE : le nombre de postes permettra de respecter le statut, à savoir le passage au grade supérieur de tous les lieutenants ayant 9 ans d'ancienneté au plus en 2014 (tous les titulaires de 2005), de 50 % des titulaires 2006, 33 à 25 % des 2007, et 10 à 25 % des titulaires 2008.

Pour le grade de CDT : 330 postes, soit 12 % des capitaines promouvables contre 13% en 2013 (soit une dizaine de postes de moins). Le SCSI s'était battu pour éviter l'application du ratio de 50% de baisse imposée à tous les corps de la fonction publique.



Fonctionnels : 19/12/13 si tout va bien ! Car à ce jour non seulement Bercy bloque les nominations validées à la CAP de juin 2013, mais aussi remet en cause les nominations de fonctionnels sur l'ensemble des postes de chargés de mission et/ou ceux sans assise géographique précise. Le dispositif VAEP, validé pourtant par le Ministre de l'intérieur pour accélérer la déflation du corps, n'est donc qu'une petite fraction de la problématique contrairement à ce que certains ont écrit dans leur propagande. Bref, Bercy veut s'immiscer dans les critères techniques retenus pourtant de longue date par les directions d'emploi et la Drcpn.

On ne peut que s'interroger sur cette soudaine réactivité de Bercy alors que le principe des chargés de mission ou chef d'unité technique existe depuis des années pourtant pour l'ensemble des corps de la Police Nationale !

IRP

La campagne électorale et la surenchère battent déjà leur plein chez les CEA . Les officiers, jaloués par tous pour cet abondement, font l'objet de tracts, truffés d'erreurs, tant sur les montants que sur les dispositions... Étonnant ! Une telle campagne n'avait pas eu lieu lors de la mise en place de l'IRP des commissaires !

P.R.E.: PEUT MIEUX FAIRE !

Hier, s'est tenue la réunion annuelle de validation de la P.R.E. (prime de résultats exceptionnels). Les listes sont désormais validées par l'administration sur la base des propositions des chefs de services. La publicité doit maintenant en être assurée.

Concernant les F.E.S. (frais d'enquête et de surveillance) et leur partie réservée aux gratifications, elle devrait intégrer la P.R.E après validation en C.T.P.N.

Si l'évolution vers plus de collectif correspond davantage à la mission de police, le manque de transparence, la tentation de certains chefs de service de l'utiliser comme outil de management et une répartition discutable entre directions rendent ce dispositif encore largement perfectible.